



COMPTE RENDU CHSCT DU 25 09 2018

Lecture de la déclaration liminaire CGT :

« Pour la CGT, ce CHSCT se tient dans un contexte inédit tant sur le plan de la politique gouvernementale que pour le sort de nos collègues du Ministère.

Sur le plan de la politique générale menée, nous sommes aujourd'hui face à un gouvernement qui a fait le choix d'une politique de classe privilégiant les plus riches et expliquant aux plus faibles, aux plus pauvres qu'ils coûtent un « pognon de dingue ». Naturellement dans ce CHSCT, nous n'avons pas la compétence de débattre des choix gouvernementaux. Mais aujourd'hui, cela pèse dans l'esprit de nos collègues qui eux ont à faire à la réalité de la misère sociale, et qui vivent dans leur travail la réalité d'une législation fiscale qui privilégie toujours les mêmes, et au quotidien vivent une politique de réduction des moyens qui les empêche de réaliser leurs missions de service public.

Pour nous, il reste essentiel de réaffirmer que nous sommes en opposition complète avec la politique menée et annoncée par le ministre :

– La poursuite de la réduction des moyens, avec pour objectif de réduire le déficit de l'État est un non-sens. Le seul moyen pour remplir les caisses de l'État, c'est la justice fiscale et l'arrêt des politiques d'austérité. Si vous ne croyez pas la CGT, ayez au moins l'honnêteté de vous tourner vers le Portugal...

– La poursuite de la fermeture de nombreux services publics est elle aussi une hérésie. La destruction programmée de l'État Providence de 1945 va à l'encontre du constat d'après la crise de 2008 : C'est grâce à notre tissu social que la France en est sortie moins affaiblie. C'est dans un pays exsangue que des hommes courageux ont créé la sécurité sociale et la retraite par répartition, on ne va pas nous faire croire aujourd'hui qu'il n'y a pas d'argent pour assurer une dignité à tous les citoyens français.

La CGT n'accepte pas la destruction des missions, des réseaux, du statut, des règles de gestion, et de nos rémunérations.

Concernant l'ordre du jour de ce CHSCT, il est encore bien fourni. Nous espérons malgré tout, que l'engagement du Président pris au dernier CHSCT, pourra être tenu, à savoir finir à 17 heures.

La CGT réitère sa demande concernant la tenue d'au moins un CHSCT au Havre...

Sans anticiper sur la teneur des débats, la CGT tient dès à présent à souligner quelques points de l'ordre du jour qui lui semblent importants:

– en premier lieu, la mise au vote d'un PV d'une séance de septembre 2017... Ce PV, bien que tardif, est très complet et reprend en substance les échanges qui ont eu lieu. Celui de la dernière séance du CHSCT 76 est bien plus succinct. L'orientation prise dans la dernière note d'orientation ministérielle sur la forme des PV ne satisfait en aucun cas la CGT.

– sur le suivi des avis et propositions, les CHSCT se suivent et se ressemblent... Certains points sont évoqués à chaque CHSCT, sans cependant voir de réelles avancées...

– le nombre de fiches de signalement à la DRFIP est pour la CGT un signal fort et une illustration des propos tenus en première partie de cette déclaration liminaire. En effet, les agents du Ministère sont souvent considérés comme un « défouloir » et sont en première ligne pour expliquer les orientations du gouvernement à des usagers mécontents.

Malgré le tout-dématérialisation, l'Administration n'arrive pas à réduire le flot d'usagers dans les services. En dépit des attaques incessantes contre les fonctionnaires, les Français restent très attachés aux services publics, et votre responsabilité est engagée quand les usagers s'attaquent moralement ou physiquement à des collègues du Ministère.

– pour la CGT, la présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite des projets, aurait dû avoir lieu avant... En effet, cela aurait peut-être permis à l'Administration des douanes de présenter des dossiers complets concernant les chantiers de rénovation du STA du Havre, et de l'aile Ouest du BUC.

Nous espérons que ce guide n'a pas été commandé à un cabinet privé, car nous savons de source sûre que l'intervention de ce type de société est extrêmement coûteuse et souvent totalement inefficace. En l'occurrence, ce guide pourrait plus vraisemblablement se nommer « comment enfoncer des portes ouvertes »...

– à la lecture du rapport d'activité de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, il est effarant de constater qu'une seule et même personne a la charge de s'occuper de 6 départements, 204 sites, et pas moins de 6331 agents. Si la CGT tient à souligner l'implication sans faille de notre ISST, elle n'en demeure pas moins vigilante sur sa charge de travail. Ce serait un comble qu'il soit lui aussi en souffrance dans l'accomplissement de ses missions.

Pour notre dernier CHSCT d'avant les élections professionnelles, nous constatons qu'en 4 ans la problématique hygiène et sécurité est toujours un enjeu majeur. Nous dénonçons avec force les velléités gouvernementales de fusion des instances représentatives du personnel, qui enlèveraient toute substance à notre CHSCT.

Alors que les rapports de médecine de prévention sont toujours plus alarmants d'une année sur l'autre, que les fermetures de service s'enchaînent, que les risques psychosociaux explosent, il serait totalement inconscient de réduire les moyens en termes de santé et sécurité au travail. »

Après lecture de notre déclaration liminaire, le Président nous indique ne pouvoir donner de réponse concernant la politique générale du gouvernement. Il reconnaît cependant que cela a des conséquences sur les conditions de travail de nos collègues.

1.Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 juin 2018 et du CHSCT commun du 18 septembre 2017- vote

En cohérence avec notre déclaration liminaire faisant part du désaccord sur la nouvelle forme prise par les procès verbaux (« allègement » et surtout orientation des propos !), la CGT s'est abstenue.

2.Suivi des avis et propositions du CHSCT 76

Point sur l'enquête CHSCT :

la DRFIP, qui n'a pas participé à l'élaboration du rapport, n'est cependant pas d'accord avec la version rédigée par les Organisations Syndicales et souhaite que nous « réécrivions » ledit rapport. Pour ce faire, un « groupe de travail » est proposé le 05 novembre après midi avec les acteurs de la prévention afin de « préparer » la présentation du rapport en CHSCT, sachant qu'il n'y aura pas de CHSCT avant les échéances électorales...

Au regard du déroulement de cette enquête (délais d'exécution dépassant l'entendement !) et comme le craignait la CGT avant même le lancement de celle-ci, nous ne pouvons que constater une nouvelle fois l'absence de bonne volonté des directions et nous en arrivons à la conclusion que cette « enquête CHSCT » est un échec. Nous ne participerons pas au groupe de travail.

Suite aux sollicitations de la CGT, un « exercice SEVESO » est envisagé à la drfip76 en début d'année 2019. Un mode opératoire est en train d'être défini, ainsi qu'une mise à jour de toutes les valises RTM. La CGT ne désespère pas et compte sur des exercices de confinement (suite à une alerte SEVESO) dans une majorité de sites (DRFIP, INSEE et Douanes) en 2019 !!

Nous apprenons également en séance qu'une enveloppe de 150000 € est alloué par la DGFIP pour le désamiantage des sites du « havre LECLERC » et d'elbeuf.

3. Analyse des fiches de signalement, des accidents de services, des maladies professionnelles et des exercices d'évacuation

Les représentants des personnels demandent la transmission des fiches de signalement au fil de l'eau, demande acceptée par notre « bon président » qui charge les représentants de l'administration de transmettre les fiches (les plus significatives...) au secrétaire animateur pour transmission aux os.

La CGT est intervenue pour dénoncer le contexte général dans lequel nous évoluons. Nous sommes face à un mécontentement fort des usagers. Les fonctionnaires, que nous sommes, sont perçus comme une représentation directe de l'État français, et on nous demande bien trop souvent d'expliquer les orientations du gouvernement.

En ce sens, les fiches de signalement à la DRFIP sont l'illustration du malaise grandissant au sein de notre société.

Concernant la fiche de signalement des douanes impliquant un agent de la DRFIP, le président demande à nos directeurs de rappeler à l'ordre l'agent ; La CGT demande à ce que l'agent soit entendu avant toute chose !!!

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail rappelle que les CHSCT sont en attente d'une méthodologie pour le traitement des AT.

Suite à l'incident incendie à elbeuf et au regard des nombreux dysfonctionnements, nous demandons des explications. Réponses : problèmes récurrents sur ce site dus aux différents organismes présents sur le lieu, cependant la DRFIP possède un système d'alarme propre sur ce site.

4. Registres Santé et Sécurité au Travail

Période estivale oblige, il y a eu de nombreux problèmes de chaleur à la cité. L'hiver approchant, il faut s'attendre à de nouveaux problèmes d'isolations. Souhaitons que le projet de réhabilitation de la cité règle le problème (de température!) une bonne fois pour toute...

La pose de moquette par la dg de l'INSEE en 2010 suite à une opération de désamiantage semble poser des problèmes d'allergies. Un « champouinage » partiel aurait eu lieu de mémoire d'Assistant de Prévention en 2015 ?! le Médecin de Prévention rappelle que la pose de moquette est un mauvais choix !!!

Nous soulignons la situation problématique de la brigade d'Evreux en termes d'effectifs. Réponse : nomination d'un douaniers « volant » à Evreux et association de la brigade avec celle de Rouen.

5.Présentation pour information du suivi du chantier de rénovation du STA du Havre

Le président insiste sur l'inconfort de la situation de travail pour les collègues et recommande la plus grande diligence sur ce projet.

Dans le cadre de ses prérogatives CHSCT, la CGT a demandé une visite de site après les travaux.

6.Présentation pour avis des chantiers de rénovation de l'aile Ouest du Bureau Central (DR des Douanes au Havre) – vote

Ce dossier est maintenant un « vieux » dossier. Il nous a été présenté fin 2016. Faute de documents, ce point avait été retiré de l'ordre du jour par le Président lui-même à 2 reprises.

Les représentants du personnel ont émis un avis favorable, soulignant un dossier bien étoffé et complet.

La CGT a cependant tempéré ses propos en précisant que cela ne s'était pas fait sans peine et qu'il avait fallu réclamer les documents nécessaires aux membres du CHSCT pour émettre un avis.

7.Point d'information sur les travaux de la cité administrative (dont un point sur l'accueil)

Nous rencontrons la programmatrice de ce projet qui nous apporte les précisions suivantes :

-Le Ratio retenu par la politique immobilière de l'état est de 12m2 utile par agent.

-« Dans ce projet, il faut désamianter, décroisonner pour flexibiliser les surfaces, les plans de travail afin de faire face aux futures restructurations et faciliter la polyvalence des lieux pour que n'importe quelle administration puisse utiliser les locaux». Ces propos confirme malheureusement ce qui nous avait été annoncé par le représentant de la politique immobilière de l'état lors d'un précédent CHSCT : polarisation inter administration sur l'ensemble des services de l'état de notre région ! « Une cité qui pourra, après travaux, accueillir 20 % de collègues en plus » !?

-Il y aura moins de places de stationnement, puisqu'il s'agit d'encourager les agents a utiliser les moyens de transports en commun.

-La crèche disparaît !

POINT SUR L'ACCUEIL:

Ce point est inscrit sur demande du président qui s'était engagé lors d'un précédent CHSCT à nous transmettre toutes informations et tous documents utiles sur ce projet en échange de l'avis du CHSCT, avis que la CGT avait bien entendu refusé d'émettre.

Aujourd'hui, nous n'avons toujours aucuns documents concernant cet aménagement. La DRFIP nous confirme oralement la création d'une banque d'accueil centrale et circulaire...

8.Présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets

Ce guide, émanant du secrétariat général, n'apporte pas de grandes nouveautés mais aurait pour avantage, selon l'Administration d'homogénéiser les pratiques, entre les directions et au sein des CHSCT.

L'ISST indique que ce guide préconise de faire de la prévention primaire, pour éviter de venir en « correction » à la fin d'un chantier, en y associant le plus en amont possible les différents acteurs de la prévention.

A bon entendeur salut !

9.Présentation du rapport d'activité de l'ISST 2017

Pour répondre à nos inquiétudes quant aux conditions de travail des ISST, celui-ci nous indique travailler au sein d'un réseau et de participer à de nombreuses réunions, favorisant les échanges et les rencontres. Il précise travailler en toute autonomie, et n'avoir aucune obligation chiffrée (visite de site, présence en CHSCT).

10.Présentation des rapports de visite de l'ISST – Trésoreries de Sotteville-les-Rouen et Le Petit Quevilly (DRFIP)

11. Point sur le budget – vote

Comme depuis plusieurs années maintenant, la CGT ne participe pas au débat concernant la répartition du budget et le choix des actions financées ou non par le CHSCT.

Pour la CGT, c'est le rôle de l'Administration de ventiler le budget. Dans les CHSCT privés, les représentants du personnel ne gèrent pas le budget ! Ils donnent un avis motivé sur le budget et ne sont aucunement chargés de l'exécution.

Le Président du CHSCT prend son rôle à la lettre et valide lui-même les travaux à financer avec le budget du CHSCT.

Devant un solde de presque 20 000 euros, le Président intime aux représentants de l'Administration INSEE et DRFIP de présenter rapidement des devis pour financement par le CHSCT.

12. Questions diverses

– le Président du CHSCT souhaite faire un point sur la situation à la BSI et au bureau d'Évreux :

Il nous informe que depuis son arrivée (il y a 9 mois), il n'a cessé de relancer l'Inspection du Travail pour trouver une solution pour sortir du « désaccord sérieux et persistant » existant entre l'Administration et les représentants du personnel.

Selon lui, le désaccord n'existe plus... En effet, toujours selon lui, de nombreux documents ont été produits, et l'inspection du travail dans son rapport reconnaît que l'expertise externe n'est pas obligatoire, simplement recommandé...

Le rapport de l'Inspection du Travail est passé de la DIRECCTE, au ministre du Travail puis au ministre du Budget. Ce dernier a donné une réponse le 20 septembre 2018 à notre Direction Générale, et refuse le recours à une expertise externe...

Le Président nous informe qu'il attend juste un retour de son secrétariat général pour relancer le processus de fermeture...

La CGT a toujours défendu les missions, les emplois à Évreux, comme partout en France. Ce long processus a toujours été fait en accord avec les collègues d'Évreux.

Nous n'avons de notre côté aucun document : ni refus de l'expertise par notre Ministre, ni courrier de l'Inspection du Travail. Nous ne manquerons pas de tenir informés les collègues concernés dès qu'il y aura des avancées concrètes concernant ce dossier

Fin de la séance.